



# FICHE DE CANDIDATURE 2024

## COMMERCES NON SEDENTAIRES

### CAMIONS/VELOS AMBULANTS

### APPEL A CANDIDATURES 2024

#### NOM DU COMMERCE


#### RENSEIGNEMENTS

<b>NOM</b>	
<b>PRENOM</b>	
<b>E-MAIL</b>	
<b>NUMERO DE TELEPHONE 1</b>	
<b>NUMERO DE TELEPHONE 2</b>	
<b>ADRESSE POSTALE</b>	

<b>PROFESSION</b>	
-------------------	--

## **RAPPEL**

**Le candidat doit obligatoirement joindre les documents suivants :**

### **Les documents administratifs**

- Photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour du gérant de la société.
- Photocopie de la carte de commerçant.
- Un extrait de K-Bis du Registre du Commerce et de Sociétés en cours de validité ou à défaut une copie de la carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers de moins de 3 mois.
- Un RIB de la société.
- Attestation ou certificat de formation d'hygiène et risques sanitaires, délivré par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- Certificat d'assurance en responsabilité civile se rapportant à l'exercice d'activité non sédentaire.
- Attestation par un bureau de contrôle agréé des installations (gaz, sécurité, installation électrique, chaîne du froid...).
- Licence de vente d'alcool le cas échéant.

### **Les documents techniques**

- Photocopie de la carte grise du véhicule.
- Photocopie du certificat d'assurance du véhicule.
- Fiche technique du véhicule et photos du véhicule sous différents angles (intérieur et extérieur).
- Recensement des besoins électriques.

### **Les documents de présentation**

- Plaquette commerciale et tarification projetée.
- Photos et visuels des plats proposés.
- Autres documents de promotion et de communication.
- Formations diverses en rapport avec l'activité proposée.

### **Informations techniques**

	<b>Camion</b>
<b>Longueur</b>	
<b>Hauteur</b>	
<b>Largeur</b>	
<b>Immatriculation</b>	

<b>Groupe électrogène</b>	
<b>Puissance électrique</b>	
<b>Type</b>	
<b>Technologie</b>	
<b>Décibels</b>	
<b>Eau</b>	
<b>Contenance en litres</b>	

## QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

### CRITERE 1 – QUALITE DES PRODUITS : (35 points)

**Le candidat justifie le choix des fournisseurs des denrées** (mode de production, qualité, label, agriculture bio ou raisonnée, circuits courts, type d'élevage, pesticides...) (20 points)

**Le candidat justifie les moyens mis en œuvre pour la transparence vis-à-vis du client sur la traçabilité des produits** (provenance des produits, affichage, région d'origine...) (15 points)

--

**CRITERE 2 – CREATIVITE ET ESTHETIQUE CULINAIRE/PRESENTATION DU CAMION (25 points)**

**Le candidat argumente sur l'originalité, la variété de ses recettes et en quoi elles se distinguent de la concurrence des fast food sur le même type de produits (10 points)**

--

**Le candidat fourni ses formules adaptées aux attentes des consommateurs (plusieurs types de formules, contenus...) (5 points)**

<b>Le candidat présente des photos de ses productions culinaires et / ou de distinctions reçues, articles de presse, certifications reçues... (5 points)</b>
<b>Présentation du camion, esthétique et aménagement intérieur, animation commerciale : (5 points)</b>

--

**CRITERE 3– RAPPORT QUALITE PRIX DE LA PRESTATION : (20 points)**

**Le candidat transmet sa carte en indiquant les prix pratiqués (10 points)**

--

**Le candidat fournit la carte sur laquelle sont mentionnés les allergènes majeurs présents dans ses plats) (5 points)**

<b>Le candidat présente ses propositions et solutions vegan, végétarien, sans gluten dans sa carte de services. (5 points)</b>

**CRITERE 4 –ECO RESPONSABILITE (20 points)**

<b>Le candidat présente les moyens mis en œuvre pour réduire les consommables (plastiques, emballages, gobelets, objets biodégradables, réutilisables) tout en conservant une facilité de dégustation pour le consommateur (10 points)</b>



**Le candidat présente les dispositions mises en œuvre pour la réduction des déchets, le tri sélectif mis en œuvre (gestion des huiles usagées, poubelles sélectives, récipients, ustensiles) (8 points)**

**Les moyens de paiement proposés (espèces, tickets restaurant, carte bleue (minimum de paiement), paiement sans contact, paiement digital (application mobile, Apple pay...)) (2 points)**